

# **COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE**

## **RD40 - TRAVERSE DE RAVAUD**

**COMpte rendu de chantier N°1 – Réunion de préparation** du : **25 avril 2012**  
*Prochain rendez-vous le : mercredi 30 mai à 9h00 à Ravaud*

INTERVENANTS		Diffusion	téléphone	courriel
Mairie d'Aussac-Vadalle	M. LIOT – Maire	X	06-77-77-12-14	gliot@wanadoo.fr
Mairie d'Aussac-Vadalle	M. BRUNET – Adjoint	X	06-13-25-44-50	jacky_brunet@orange.fr
ADA Aigre	M. BOURUT	X	06-31-63-99-13	sbourut@cg16.fr
DIRA	M. MOMPEIX (M. BROUSSARD)	X	05-45-94-52-63	eric.mompeix@developpement-durable.gouv.fr
SDEG 16	M. MAURILLON	X	06-19-58-09-82	cmaurillon@sdeg16.fr
SDEL 16	M. ACHAIN	X	06-20-90-64-28	bachain@charentes-energie.sdel.fr
SCOTPA	M. EPRON (chantier) M. BLEVIN (directeur) M. TRAVERSA (études) M. ROMOEUF (SARL Romoeuf)	X	06-76-78-10-19 06-77-58-15-04 05-45-68-04-80 06-08-09-84-46	d.epron@scotpa.fr siege@scotpa.fr romoeuf.sarl@wanadoo.fr
JARDINS DE L'ANGOUMOIS	M. REVault (directeur) M. ALAMARGOT (chantier)	X	06-08-24-56-18 05-45-65-80-10	jardins.angoumois@wanadoo.fr
Maître d'œuvre ERI	M. HAUQUIN	X	05-45-21-21-54	eriang@wanadoo.fr

### **1) PLANNING**

Notification du marché : **dates à transmettre**

Démarrage des travaux :

Lot 1 : 29 mai 2012

Lot 2 : 30 mai 2012

Fin des travaux :

Lot 1 : 27 juillet 2012

Lot 2 : selon avancement et périodes propices aux plantations.

- ❖ SCOTPA devra transmettre son planning pour la mi-mai.
- ❖ La mise en place de la déviation sera réalisée le 29/05 par SCOTPA (ou son sous-traitant). SCOTPA devra prendre contact avec la DIRA une semaine avant pour qu'elle assure sa protection sur la N10.
- ❖ L'Ada réalisera le tapis d'enrobés entre le 15 et le 27 juillet. Le marquage sera réalisé par SCOTPA début septembre

- ❖ SCOTPA informera les riverains par courrier la semaine du 21/05. La mairie les informera en amont par une publication au bulletin municipal.
- ❖ L'intervention des Jardins de l'Angoumois se fera en 3 phases :
  - 1- Abattage du Peuplier et nettoyage du sous bois
  - 2- Réalisation des fosses de plantation, mise en place de la terre végétale et du mobilier
  - 3- Plantations

## **2) ORGANISATION DU CHANTIER**

- ❖ L'intervention de SCOTPA se déroulera du 29/05 au 27/07/2012. Les arrêtés de circulation devront être pris auprès de l'Ada d'Aigre.
- ❖ Nous proposons que les réunions de chantier se tiennent tous les mercredi à 9h00 sur site. L'ensemble des intervenants sont priés de nous informer sous 15 jours si cette date ne leur convient pas.
- ❖ La terre végétale est mise à disposition par la mairie sur le terrain derrière la salle des fêtes.
- ❖ La commune nous informe qu'un terrain pourrait-être à disposition des entreprises pour qu'elles puissent stocker leur matériel, à l'entrée de Ravaud côté Coulgens. L'utilisation de ce terrain est soumis à autorisation du propriétaire, comme cela a été fait lors des travaux d'enfouissement des réseaux.
- ❖ Le chantier sera réalisé sous déviation pendant toute sa durée. Toutefois, l'accès devra être conservé pour les riverains, les transports scolaires et le ramassage des ordures ménagères.

## **3) REMARQUES GENERALES**

- ❖ La DIRA nous informe que les hauteurs réglementaires de lettrage pour la déviation sur la N10 sont :
  - Pour les zones à 90 : Ht = 200mm
  - Pour les zones à 110 : Ht = 250mm
- ❖ Les prestations réalisés par l'Ada sur la chaussée sont :
  - Renforcement, rabotage, reprofilage et réalisation du tapis.

Seules les poutres de rive seront réalisées par SCOTPA.
- ❖ Pour limiter au maximum le rabotage, l'Ada indique que les bordures devront être implantées à +5cm de la chaussée existante, dans la mesure du possible. Un reprofilage sera réalisé dans les zones dépassant 5cm. Aux abords du pont, un rabotage sera à prévoir.
- ❖ Les DICT devront être faites avant le démarrage des travaux.
- ❖ Les actes de sous-traitance devront être transmis dès que possible.
- ❖ La mairie nous informe que l'option pour la réalisation des entrées riveraines en résine gravillonnée est retenue.

- ❖ Les Jardins de l'Angoumois souligne le fait qu'après l'abattage du peuplier, un suivi sera à faire dans les 5 ans qui suivent pour éliminer les repousses.
- ❖ La réalisation de deux panneaux d'informations indiquant les maîtres d'œuvre et d'ouvrage, les noms des titulaires des marchés, le montant des travaux et les pourcentages de subventions perçues par la commune est bien prévu au marché du lot VRD (poste 102). La mairie transmettra les informations nécessaires à SCOTPA pour la réalisation des 2 panneaux.
- ❖ La maîtrise d'œuvre attire l'attention sur les délais de fabrication de la passerelle.

## **4) RESEAUX**

- ❖ La mairie transmet les coordonnées de SCOTPA à la Lyonnaise des eaux pour la réalisation de la tranchée au carrefour RD40/Chemin de la Terrière.
- ❖ L'intervention de France Télécom pour le câblage sera terminée avant le démarrage des travaux.
- ❖ Un point sur site sera à faire entre SCOTPA et le SDEG16/SDEL pour déterminer l'implantation altimétrique des massifs des candélabres.
- ❖ La dépose des mâts existants et la mise en place des nouveaux candélabres pourra être réalisée en 3 interventions, qui seront définies à l'avancement du chantier.



**Prochaine réunion :**

**Le mercredi 30 mai à 9h00 sur site.**

**Ce compte-rendu tient lieu de convocation.**